



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises : Bouches-du-Rhone

Question écrite n° 97

Texte de la question

M Guy Hermier attire l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur la situation des Ateliers et chantiers Marseille-Provence. Depuis sa première question écrite, les événements se sont précipités. Le dépôt de bilan a été déposé et 89 emplois supprimés. Or, pour ces sept dernières années, les ACMP, issus de l'ancienne entreprise Terrin, ont reçu plus de 100 millions de francs de subventions. Malgré cela, ils accusent un déficit de 28 millions de francs pour l'année 1987 et le début 1988. Les travailleurs, qui sont à leur trente-quatrième jour de grève, réclament avec juste raison des explications sur l'utilisation de toutes ces subventions. Un administrateur judiciaire et un juge-commissaire ont été nommés par le tribunal de commerce de Marseille. Les ACMP doivent vivre. Car, à travers ce conflit, c'est le devenir même de la réparation navale et de toute la filière maritime - port, dock, construction navale - qui est posé. C'est pourquoi il lui demande de prendre toutes les dispositions nécessaires allant dans le sens des revendications des travailleurs et que les activités des ACMP continuent.

Texte de la réponse

Reponse. - Les Ateliers et chantiers Marseille-Provence ont déposé leur bilan le 27 avril dernier. Au-delà des difficultés de cette entreprise, c'est l'ensemble de la réparation navale marseillaise qui connaît depuis plusieurs années une forte réduction de son marché. Alors que les entreprises de la façade atlantique s'étaient restructurées dès 1986-1987, les réparateurs marseillais, dont le plan de charge s'était dégradé moins rapidement, étudiaient depuis un an les possibilités de rationaliser leurs activités. Le dépôt de bilan de Paoli - début 1988 - puis celui d'ACMP n'ont pas permis la réalisation progressive de ces restructurations. Dès le mois de mai 1988, les sociétés CMR (Compagnie marseillaise de réparation) et SME (Sud-Marine entreprise) ont présenté un plan de reprise conjoint des Ateliers et chantiers Marseille-Provence, à savoir CMR pour l'activité réparation navale et SME pour la partie industrie. Ce plan a été accepté par le tribunal de commerce le 27 juin 1988. Il permet de sauvegarder un peu plus de 350 emplois des anciens Ateliers et chantiers de Marseille-Provence. L'ensemble des salariés licenciés bénéficie d'un plan social, entièrement financé par l'Etat, fondé sur des congés de conversion de douze mois, éventuellement capitalisables. Ce plan est comparable à celui mis en place pour les salariés de l'entreprise Paoli et s'accompagne de mesures préférentielles pour les personnels les plus âgés. Sur le plan industriel, le regroupement sur deux sites de l'ensemble de la réparation navale marseillaise devrait conduire à une diminution importante des frais généraux ; en outre, ces deux entreprises travailleront sur des marchés plus complémentaires que concurrents : il peut en résulter une synergie propre à redonner à Marseille le courant d'affaires qui lui fait actuellement défaut. Le ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire, conscient des difficultés que pose la situation des ateliers de réparation navale, demeure très attentif à l'évolution du dossier concernant les ACMP.

Données clés

Auteur : [M. Hermier Guy](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97

Rubrique : Chantiers navals

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2127